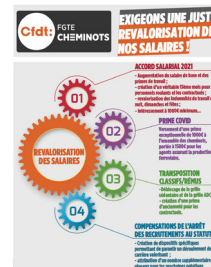




FGTE
CHEMINOTS



JE DÉCOUVRE LE
MANIFESTE DE
LA CFDT CHEMINOTS



RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DES REVENDICATIONS
SALARIALES DE LA CFDT

LA CFDT REVENDIQUE DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES ASCT



La Direction a convoqué le 10 novembre une table Ronde sur la rémunération des ADC TGV suite au mouvement de grève dans lequel se sont inscrits les conducteurs de l'Axe TGV Atlantique lors des départs en vacances de la Toussaint.

La Cfdt et son Syndicat National FGAAC-Cfdt ont rappelé lors de cette Table Ronde leurs revendications en matière de salaires pour les conducteurs et plus largement pour l'ensemble des cheminots dont les ASCT.

La Direction n'a procédé à aucune annonce et a renvoyé d'éventuelles mesures à la Table Ronde Salaires Groupe du 17 novembre à une seconde Table Ronde Voyages sera programmée le 23 novembre prochain.

Les mesures qui seront mises en oeuvre par SNCF Voyages seront regardées de près par l'ensemble des conducteurs mais également par d'autres métiers, particulièrement les ASCT pour lesquels la Cfdt porte des revendications spécifiques. ☺☺☺



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



www.cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel

© CFDT Cheminots novembre 2021

Texte Pascal Couturier

Crédits photo Pascal Couturier-Adobe Stock

Ne pas jeter sur la voie publique



01 76 58 12 21



contact@cfdtcheminots.org



@cfdtcheminots



LA POLITIQUE DE LA VACHE MAIGRE N'A QUE TROP DURÉE ! LES ASCT ATTENDENT UNE REVALORISATION DE LEURS SALAIRES !

LE RENDEZ-VOUS EST D'ORES ET DÉJÀ PRIS POUR
LA TABLE RONDE SALAIRES DU 17 NOVEMBRE

LA CFDT A RAPPELÉ À LA DIRECTION LORS DE LA TABLE RONDE DU 10 NOVEMBRE, QUE LES PERSONNELS ROULANTS ATTENDAIENT DÉJÀ AVANT LA CRISE SANITAIRE UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DE LEURS MÉTIERS.

LA CRISE SANITAIRE ET LES ADAPTATIONS SUCCESSIVES DES PLANS DE TRANSPORT ONT DÉGRADÉ LES NIVEAUX DE RÉMUNÉRATION DES ASCT. LES MESURES DE SOUTIEN MISES EN PLACE ONT ÉTÉ INSUFFISANTES.

LA CFDT REVENDEQUE UNE REVALORISATION SALARIALE POUR L'ENSEMBLE DES ASCT :

- ⊕ ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RECONNAISSANCE COVID DE 1000€ POUR L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS PORTÉS À 1500€ POUR LES AGENTS AYANT ASSURÉ LA PRODUCTION FERROVIAIRE DONT LES ASCT ;
- ⊕ REVALORISATION DES TRAITEMENTS, DU CODE PRIME 24, DES INDEMNITÉS ET DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT ;
- ⊕ DÉBLOCAGE ET GLISSEMENT DE LA GRILLE STATUTAIRE AVEC LA CRÉATION DES PR C2-16 ET D2-20 (MESURES ÉQUIVALENTES POUR LES ASCT CONTRACTUELS) ;
- ⊕ CRÉATION D'UN VÉRITABLE 13^{ÈME} MOIS POUR LES PERSONNELS ROULANTS ET LES ASCT CONTRACTUELS ;
- ⊕ MISE EN PLACE DE MESURES PERMETTANT DE GARANTIR LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES ASCT EN COMPENSANT L'ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT ;
- ⊕ ATTRIBUTION DE NIVEAUX SUPPLÉMENTAIRES B-1 SUR B-2, C-1 SUR C-2 ET D-1 SUR D-2 POUR LE PROCHAIN EXERCICE DE NOTATIONS.

EN COMPLÉMENT LA CFDT REVENDEQUE LES MESURES SUIVANTES POUR LES ASCT TGV ET INTERCITÉS

LA CFDT A PORTÉ LES REVENDEQUATIONS SUIVANTES DURANT CETTE TABLE RONDE DONT L'OBJET ÉTAIT LA RÉMUNÉRATION DES ADC :

⊕ CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES TGV POUR L'ENSEMBLE DES ASCT DE SNCF VOYAGES À HAUTEUR DE 15€ JOUR.

⊕ REVALORISATION ET INTÉGRATION DANS LA PRIME DE TRAVAIL DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE POUR LA CONDUITE OU L'ACCOMPAGNEMENT D'UN TRAIN TGV SUR LGV D'UN MONTANT ACTUEL DE 8,54€, AINSI QUE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PLUSIEURS TGV SUR LGV (Taux A et Taux B).

⊕ CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAINS INTERCITÉS.

EN MARGE DES SUJETS LIÉS SPÉCIFIQUEMENT À LA RÉMUNÉRATION, D'AUTRES THÈMES COMME LES PARCOURS PROFESSIONNELS, LE MAINTIEN DES EFFECTIFS VOYAGES ET LA QUALITÉ DU MONTAGE DES JS ET DES GRILLES DE ROULEMENTS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE PRIS EN COMPTE PAR LA DIRECTION.

LA CFDT CHEMINOTS REVENDEQUE LA MISE EN OEUVRE D'UN GROUPE DE TRAVAIL TRAINS SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS TRÈS RAPIDEMENT.

RASSEMBLEMENT DU 17 NOVEMBRE 2021

La CFDT Cheminots vous donne rendez-vous le 17 novembre à 11H30 devant le siège de la SNCF à St Denis pour faire entendre vos légitimes revendications en matière de salaires !